

ENTRER DANS LE SUPÉRIEUR APRÈS LE BAC

Pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur,
utilisez la plateforme d'admission accessible
par Internet www.parcoursup.fr

Parcoursup

Plateforme d'admission
dans l'enseignement supérieur

15
JANVIER
2018

22
JANVIER
2018

OUVERTURE DE LA PLATEFORME PARCOURSUP

Vous trouverez sur cette plateforme des informations sur les connaissances et compétences attendues, les contenus, les débouchés et les taux de réussite des formations.

OUVERTURE DE LA SAISIE DES VŒUX SUR LA PLATEFORME PARCOURSUP

Les deux professeurs principaux dédiés à chaque classe de Terminale, les psychologues de l'Éducation nationale sont à vos côtés pour vous accompagner dans la construction de votre projet d'orientation, pour vous informer sur les modalités de la procédure et sur le fonctionnement de la plateforme.

Espace d'information
www.terminales2017-2018.fr

Un site en 5 étapes pour vous accompagner dans votre parcours vers l'enseignement supérieur.



L'application Parcoursup
Téléchargez cette application pour recevoir sur votre portable toutes les notifications et les alertes durant la procédure.



ÊTES-VOUS CONCERNÉ PAR LA PLATEFORME Parcoursup ?

OUI, SI VOUS SOUHAITEZ PRÉPARER OU ENTRER :

- en 1^{re} année de **licence**
- en 1^{re} année commune aux études de santé - **PACES**
- un **DUT** : diplôme universitaire de technologie (y compris par apprentissage)
- en **CPGE** : classe préparatoire aux grandes écoles
- en **CPES** : classe préparatoire aux études supérieures
- un **BTS** : brevet de technicien supérieur (y compris par apprentissage)
- un **BTSA** : brevet de technicien supérieur agricole (y compris par apprentissage)
- un **DTS** : diplôme de technicien supérieur
- un **DCG** : diplôme de comptabilité et de gestion
- un **diplôme des métiers artistiques**
- dans certaines **écoles de commerce**
- en **école d'ingénieurs**
- en **école nationale supérieure d'architecture**
- dans certaines **écoles supérieures d'art**
- en classe de **mise à niveau** (hôtellerie...)
- dans certaines écoles des secteurs **paramédical ou social**

OUI, SI VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER UNE ANNÉE DE CÉSURE APRÈS VOTRE BAC

pour un séjour linguistique, des activités associatives...

FORMATIONS HORS Parcoursup.fr

- université Paris Dauphine
- Sciences Po Paris et IEP (Instituts d'études politiques)
- certaines écoles paramédicales et sociales
- certaines écoles supérieures d'art
- certaines écoles de commerce
- certaines écoles d'ingénieurs
- certaines écoles privées des arts appliqués, de gestion, notariat, transport, secrétariat...

POUR VOUS INSCRIRE DANS CES FORMATIONS :

- contacter directement ces établissements
- vérifier les modalités d'admission
- démissionner de ma procédure Parcoursup

Parcoursup : LES DATES À NE PAS MANQUER

À PARTIR DU 15 JANVIER

Ouverture de la plateforme Parcoursup

Informez-vous à partir de la plateforme Parcoursup sur les différentes poursuites d'études après le bac. Des tutoriels sur le fonctionnement de la plateforme et sa procédure sont mis à votre disposition.

DU 22 JANVIER AU 13 MARS

Saisie des vœux

Vous devez vous inscrire et saisir vos vœux de formation sur la plateforme. Vous pouvez formuler jusqu'à 10 vœux selon votre projet sans avoir à les classer.

31 MARS

Limite de confirmation des vœux

À PARTIR DU 22 MAI

Phase d'admission

Vous recevrez les réponses à vos vœux au fur et à mesure. Vous pourrez recevoir plusieurs



WWW.MON ORIENTATION ENLIGNE.FR

Ce service vous permet d'échanger par tchat, mail ou téléphone avec des conseillers sur votre projet d'avenir.

propositions d'admission et vous devrez répondre dans le délai imparti. Dès que vous avez accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Toutefois, les vœux sur lesquels vous êtes en attente sont conservés. La procédure s'interrompt pendant les épreuves écrites du baccalauréat.

DE JUIN À SEPTEMBRE

Ouverture de la procédure complémentaire

Au terme des épreuves écrites du baccalauréat, si vous n'avez n'a pas encore obtenu d'affectation, vous avez la possibilité de participer à la procédure complémentaire et de formuler de nouveaux vœux. A l'issue des résultats du baccalauréat, si vous n'avez reçu aucune réponse positive, une commission académique se charge d'étudier votre dossier pour vous proposer une affectation la plus proche possible de vos vœux.

LES ESSENTIELS DE LA PROCÉDURE

LE CONSEIL DE CLASSE DU 1^{ER} TRIMESTRE PREND CONNAISSANCE DE VOTRE PROJET À PARTIR DE LA FICHE DIALOGUE

Au cours du 1^{er} trimestre, vous devez renseigner une fiche dialogue pour indiquer votre projet et vos intentions d'orientation. Cette fiche est examinée par l'équipe éducative lors du 1^{er} conseil de classe qui formule des conseils et des recommandations pour vous aider à réfléchir à votre projet.

LE CONSEIL DE CLASSE DU 2^{ÈME} TRIMESTRE ÉTUDE VOS VOEUX SAISIS SUR LA PLATEFORME

Au terme de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup, le conseil de classe du 2^{ème} trimestre étudie avec bienveillance tous vos vœux pour permettre au chef d'établissement de formuler un avis sur une fiche spécifique appelée fiche Avenir.

La fiche Avenir est transmise par la plateforme Parcoursup aux différents établissements d'enseignement supérieur que vous avez demandés.

EXAMEN DE VOTRE DOSSIER PAR LES ÉQUIPES DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

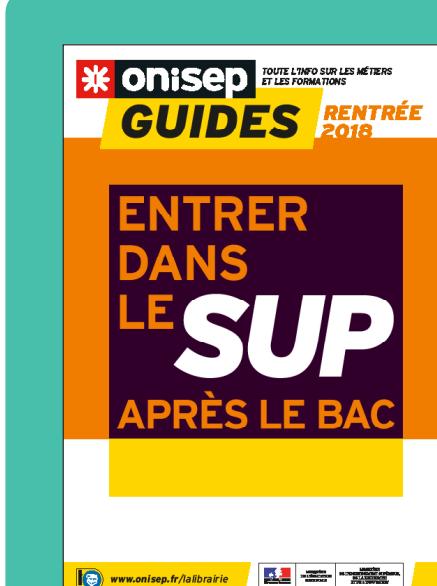
Le dossier comprend la fiche Avenir, le projet de formation, les notes de 1^{re} et de terminale et d'autres éléments utiles (bulletins scolaires, CV...). Les équipes des établissements où vous souhaitez étudier examinent votre dossier et votre projet.

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES PROPOSITIONS

Fin mai, débute la phase d'admission. Vous commencez à recevoir des réponses (oui ; oui si ; en attente ; non). Dès que vous avez reçu 2 réponses positives, vous devez choisir entre les 2 dans le délai imparti. En acceptant une proposition, toutes les autres réponses positives s'annulent. Toutefois, vous gardez le bénéfice des vœux en attente. Ainsi, au fur et à mesure de la procédure, vous éliminez les propositions qui vous intéressent le moins pour ne garder au final que votre proposition préférée.

QU'EST-CE QUE LA FICHE AVENIR ?

Une fiche Avenir est constituée pour chaque vœu. Elle comporte l'avis du chef d'établissement suite à la synthèse effectuée par les professeurs principaux sur vos résultats scolaires, votre motivation, votre projet... Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur par la plateforme Parcoursup.



POUR LES RÉGIONS,
renseignez-vous grâce
au guide *ENTRER DANS
LE SUP APRÈS LE BAC*
distribué gratuitement
dans votre établissement.

